

# Autopsie de l'étudiant nantais : aucune autre cause de mort que la vaccination avec Astra Zeneca, paraît-il...

écrit par Christine Tasin | 4 mai 2021





C'est dur à avouer... Mais ils ne l'avouent pas et ils ne l'avoueront pas...

On sait juste que, lors de l'autopsie le médecin légiste n'a pas pu déceler une raison objective, une maladie déclarée qui expliquerait la thrombose ayant mené à la mort le jeune étudiant de 26 ans.

Or, le gouvernement continue de faire vacciner les nôtres ! Enfin ceux de plus de 55 ans, ça se voit moins s'ils crèvent !

Comment se fait-il qu'il y ait encore des Français pour se faire vacciner à l'Astra Zeneca et se faire vacciner tout court ?

Les effets secondaires, les risques sont énormes et ne peuvent en aucun cas être justifiés, eu égard à la faible létalité et, surtout, eu égard au fait qu'on a des médicaments... interdits !

Un jeune homme de 26 ans, étudiant en médecine à [Nantes](#), est

mort le 18 mars dernier après avoir été vacciné à l'AstraZeneca. Une autopsie a été réalisée le lendemain et des analyses complémentaires ont été commandées. Les résultats sont tombés. Le rapport d'autopsie « renforce l'hypothèse d'un lien de causalité » entre l'injection et le décès, a affirmé samedi l'avocat de la famille. « L'expertise indique que la cause du décès est une thrombose abdominale (...) au niveau de la rate avec des caillots très récents », a expliqué à l'Agence [France](#)-Presse M<sup>e</sup> Étienne Boittin, avocat à Saint-Nazaire. Le rapport ne mentionne « aucune infection, virus, cancer ou tumeur, qui peuvent générer des thromboses ».

Ainsi, selon l'avocat, « le rapport d'autopsie ne dit pas que l'injection de [l'AstraZeneca](#) est la cause du décès. Mais il élimine un certain nombre de causes possibles et renforce l'hypothèse d'un lien de causalité entre l'injection de l'AstraZeneca et la survenance du décès ». Le jeune homme avait été vacciné le 8 mars et est décédé le 18 mars.

## **Plusieurs familles ont porté plainte pour « homicide involontaire »**

Le pôle santé publique du parquet de [Paris](#) s'est saisi de trois enquêtes ouvertes à la suite de plaintes déposées par les familles de personnes décédées après avoir été vaccinées contre le Covid-19 avec l'AstraZeneca. Ce pôle santé publique, compétent pour mener des investigations concernant les infractions d'une grande complexité liées à un produit de santé, dirige désormais les enquêtes préliminaires ouvertes pour « homicide involontaire », après le dépôt des plaintes à [Toulouse](#), Paris et Nantes, et de premières investigations menées par les parquets locaux.

[À LIRE AUSSICovid-19 : les médecins face à la peur du vaccin AstraZeneca](#)

Selon M<sup>e</sup> Étienne Boittin, qui a reçu le rapport d'autopsie mercredi soir, « la prochaine étape est de poursuivre les investigations d'un point de vue médical et d'un point de vue judiciaire de demander la saisine d'un juge d'instruction ». Il a précisé que le rapport d'autopsie de l'assistante sociale morte à 38 ans à Toulouse devrait être connu « la semaine prochaine ». M<sup>e</sup> Étienne Boittin dit être saisi d'une quinzaine de cas de personnes décédées en France après avoir été vaccinées à l'AstraZeneca, très majoritairement des « moins de 60 ans ».

L'utilisation du vaccin AstraZeneca a été restreinte dans la plupart des pays de l'Union européenne à cause de très rares [cas de thromboses](#) qu'il peut provoquer. Le [Danemark](#) ne l'utilise plus. En France, depuis le 19 mars, le vaccin n'est plus administré aux moins de 55 ans.

[https://www.lepoint.fr/sante/mort-d-un-etudiant-vaccine-le-lien-avec-astrazeneca-confirme-01-05-2021-2424503\\_40.php](https://www.lepoint.fr/sante/mort-d-un-etudiant-vaccine-le-lien-avec-astrazeneca-confirme-01-05-2021-2424503_40.php)